

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR)
À L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG)

- 1. Références :**
- i) [Pièce C-ACIG-0015](#), p. 27
 - ii) [Pièce B-0173](#), p. 12
 - iii) [National Standard Practice Manual for Cost-Effectiveness of Energy Efficiency Resources](#), p. i (p. 6 du PDF)
 - iv) [National Standard Practice Manual for Cost-Effectiveness of Energy Efficiency Resources](#), pp. 48-58, 109-115

Préambule :

- i) L'ACIG recommande qu'Énergir développe une méthodologie visant à inclure les coûts de rendements et d'impôts des CFR liés au PGEÉ dans les tests économiques du PGEÉ.
- ii) « 2.2 *En lien avec la référence (ii), veuillez préciser si un des tests économiques tient compte des coûts liés au rendement et à l'impôt des comptes de frais reportés du PGEÉ. Si oui, veuillez fournir un exemple de ce calcul.* »

Réponse :

Dans sa décision D-2019-088 (paragr. 497), la Régie demande aux Distributeurs que les calculs des tests économiques des PGEÉ soient basés sur les consignes du National Standard Practice Manual for Cost-Effectiveness of Energy Efficiency Resources.

Énergir s'est conformée à cette décision et, par conséquent, les coûts liés au rendement et à l'impôt des comptes de frais reportés du PGEÉ ne sont pas considérés dans ces calculs.

Toutefois, ces derniers éléments sont pris en considération dans le calcul de l'impact tarifaire présenté à la page 22 de la pièce B-0143, Énergir-J, Document 2 » (Énergir souligne)

- iii) « This National Standard Practice Manual [for Cost-Effectiveness of Energy Efficiency Resources] (NSPM) is intended to provide a comprehensive framework for assessing the cost-effectiveness of energy efficiency resources. The manual is directly applicable to all types of electric and gas utilities and jurisdictions where energy efficiency resources are funded by and implemented on behalf of electric or gas utility customers. [...]

The NSPM provides guidance that incorporates lessons learned over the past 20 years [...] » (Énergir souligne)

iv) Le NSPM présente les coûts à inclure dans les divers tests économiques.

Demandes :

1.1 Veuillez justifier l'inclusion des coûts de rendements et d'impôts des CFR liés au PGEÉ dans les tests économiques d'Énergir (référence ii) considérant que :

- La Régie demande aux Distributeurs dans sa décision D-2019-088 que les calculs des tests économiques soient basés sur le NSPM (référence ii));
- Énergir s'est conformée à cette décision de la Régie (référence ii));
- Le NSPM présente une méthodologie exhaustive pour le calcul des tests économiques associés à l'efficacité énergétique et reflète les meilleures pratiques dans ce domaine (référence iii));
- Le NSPM a été développé par plus de 50 experts dans ce domaine; et
- La liste détaillée des coûts à inclure dans le calcul des divers tests économiques ne comprend pas les coûts de rendements et d'impôts des CFR liés à un PGEÉ (référence iv)).